

Liberté Égalité Fraternité

## LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT)

OUTILS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ALIMENTATION DANS LES TERRITOIRES

2022





## Le projet alimentaire territorial

(articles L. 1 et L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime)

- > C'est un projet collectif et systémique visant, sur un territoire, à :
  - rapprocher tous les acteurs de l'alimentation : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités territoriales et acteurs de la société civile,
  - > mettre en cohérence l'ensemble des démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité.
- Le PAT répond aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé, et peut revêtir une dimension économique, environnementale et/ou sociale.
- Le contexte de crise lié à la covid-19 a mis en évidence que les PAT sont des instruments clefs pour développer la résilience alimentaire des territoires





#### 2. Le projet alimentaire territorial :

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets Article 266 modifiant notamment l'article L111-2-2 du CRPM

#### De nouveaux objectifs assignés aux PAT

- Participer au développement de la certification environnementale ; le porteur du PAT peut engager une démarche collective de certification environnementale
- Favoriser la résilience économique et environnementale des filières territoriales
- Contribuer à la garantie de la souveraineté alimentaire nationale
- Prendre en compte la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat
- Dans les espaces densément peuplés, participer au renforcement de l'autonomie alimentaire locale et concourir au développement de l'agriculture urbaine

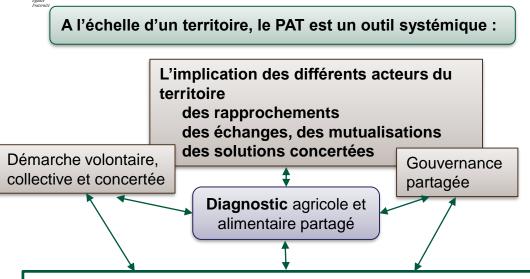
#### Un dispositif d'accompagnement confirmé par la loi :

- Un réseau national des projets alimentaires territoriaux suit le déploiement des PAT, met en avant les bonnes pratiques et construit des outils méthodologiques au services des collectivités territoriales
- L'objectif national du PNA 3 repris par la loi :

Au plus tard le 1er janvier 2023, l'État veille à ce que soit déployé au moins un projet alimentaire territorial par département



## Le projet alimentaire territorial : Mode d'emploi





Le PAT est un plan d'actions opérationnelles pour répondre à des problématiques locales concernant :

la production agricole : le foncier agricole, l'installation d'agriculteurs, la structuration de filières, la transition agroécologique...

la transformation des produits agricoles

la distribution : la logistique, l'approvisionnement de la restauration collective, les circuits de proximité ...

l'accès à une alimentation de qualité pour tous, l'éducation alimentaire à la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire ...

la gastronomie et la culture culinaire ....







# Le plan « France Relance » : un accélérateur pour accompagner le déploiement des PAT

#### > Soutien aux PAT avec une enveloppe de 80 M€ :

- 3 M€ initialement + 4,8 M€ pour abonder l'AAP PNA et soutenir l'émergence de PAT– Volet A
- 77 M€ pour accompagner la mise en œuvre des actions opérationnelles de PAT labellisés² Volet B
- Volet A : soutien à l'émergence de nouveaux PAT
  - Appel à projets national PNA (MAA, ADEME et MSS (ministère des solidarités et de la santé)) avec une enveloppe augmentée cette année : 12,7 M€ dont 7,8 M€ du PdR contre 1 M€ en 2020
  - 151 PAT lauréats
- Volet B : soutien aux investissements matériels et immatériels constitutifs d'un PAT
- Dans le cadre d'un PAT labellisé<sup>2</sup> ou en cours de labellisation
- Mesure territorialisée, intégrée au CPER / CCT (contrat plan Etat- Région ; contrat Collectivité territoriale). Dans chaque région :

2022

- > Une enveloppe régionale est déléguée ;
- > A fin décembre 2021 : plus de 630 projets acceptés / 94% des crédits engagés

DGAL 5



## L'Appui du MAA via



## l'appel à projets annuel du Programme national pour l'alimentation (AAP

- PNA)

  Depuis 2014 : Appel à projets national annuel avec le soutien financier du MAA, de l'ADEME et du MSS (ministère des solidarités et de la santé)
- Depuis 2016 l'appel à projets national du PNA comporte un volet spécifique pour favoriser l'émergence de nouveaux PAT afin de :
- Lors de l'AAP du PNA 2021, 151 nouveaux PAT ont été lauréats grâce à une enveloppe globale très importante (12,7 M€) due à l'abondement du plan « France Relance »

#### Pour l'édition 2022:

- Retour à une enveloppe globale « habituelle » : 1,8 M€ (1,150 M€ MAA, 450 k€ ADEME, 200 k€ MSS)
- Maintien du plafond de subvention à 100 000 € par PAT (sur 3 ans)
- La labellisation de niveau 1 est un critère d'éligibilité
- 25 PAT lauréats





### Appui du MAA aux PAT : La procédure de reconnaissance

- Objectifs de la reconnaissance officielle (ou labellisation) :
  - Identifier, rendre visibles les PAT s'inscrivant dans l'esprit de la loi et du plan « France Relance »
  - Valoriser les PAT auprès du public et des partenaires potentiels
- Deux niveaux de reconnaissance sont possibles suivant l'état d'avancement du projet :
  - **niveau 1 : projets émergents**. Attribution pour une période de 3 ans (non renouvelable, passage ensuite en niveau 2).
  - **niveau 2 : projets opérationnels** dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'un plan d'actions, piloté par une instance de gouvernance établie. Attribution pour une période de 5 ans (renouvelable).
- Droit d'usage du logo et de la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture »

2022



Objectif : Au moins 1 PAT reconnu par département presque atteint

(1 seul département non couvert)

#### Situation 1er avril 2022:

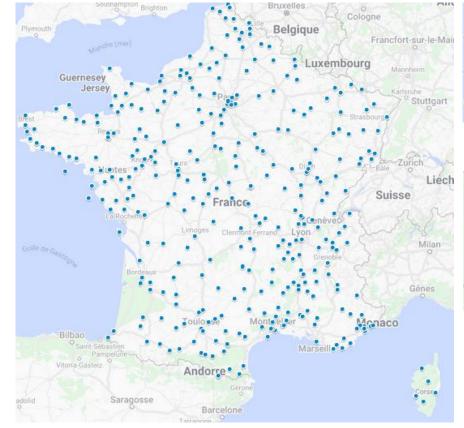
**373 PAT labellisés** avec une hausse en 2021 grâce au plan de relance

(326 niveau 1, 43 niveau 2, 4 sans niveaux)

#### Pour en savoir plus :

https://agriculture.gouv.fr/plus-de-370-projets-alimentairesterritoriaux-reconnus-par-leministere

## Un changement d'échelle







## Un dispositif à consolider

- ➤ Les apports de la loi Climat et résilience (Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets : article 266 modifiant notamment l'article L111-2-2 du CRPM)
  - De nouveaux objectifs assignés aux PAT
    - Participer au développement de la certification environnementale ; le porteur du PAT peut engager une démarche collective de certification environnementale
    - Favoriser la résilience économique et environnementale des filières territoriales
    - Contribuer à la garantie de la souveraineté alimentaire nationale
    - Prendre en compte la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat
    - Dans les espaces densément peuplés, participer au renforcement de l'autonomie alimentaire locale et concourir au développement de l'agriculture urbaine
  - Un dispositif d'accompagnement confirmé par la loi
    - Un réseau national des projets alimentaires territoriaux suit le déploiement des PAT, met en avant les bonnes pratiques et construit des outils méthodologiques au services des collectivités territoriales

2022

- L'objectif national du PNA 3 repris par la loi :
  - Au plus tard le 1er janvier 2023, l'État veille à ce que soit déployé au moins un projet alimentaire territorial par département

DGAL 9



## Un dispositif à consolider

#### > Des besoins d'accompagnement croissants

- Animation au sein des PAT
- Animation du dispositif, partage d'expériences et de bonnes pratiques
- Suivi des projets engagés : majorité des PAT labellisés au niveau 1 doivent pouvoir évoluer pour atteindre le niveau 2 => objectif de PAT systémiques / élargissement des partenaires (acteurs économiques / publics précaires
- Développement de nouveaux outils, notamment pour mutualiser les données et mieux connaître les PAT : gouvernance, partenaires impliqués, actions développées, liens avec les autres politiques (CRTE, CLS, PCAET...)
- Accompagnement financier et articulation avec les dispositifs financiers existants
- Evaluation : impact des PAT sur les territoires / évaluation du dispositif
- Mise en visibilité, rendre compte / orientation des politiques publiques

DGAL 10

2022



## Un dispositif à consolider

#### Des travaux existants ou en cours

 Le RnPAT : banque de données, PATnorama, EvalPAT, organisation de rencontres nationales



Des réseaux régionaux des PAT, par exemple :







Mission gouvernementale



 De premières réflexions en interministériel pour une « gouvernance nationale »

DGAL